

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 13 septembre 2011

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le mardi 13 septembre 2011 à Metis-Beach School à 19 h 00.

Étaient présents la présidente Mme June Smith et les conseillères Mme Rita D. Turriff et Mme Lysanne Desrosiers ainsi que Stéphane Marcheterre, secrétaire.

RÉSOLUTION # 11-09-41
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 7 h 00.

RÉSOLUTION # 11-09-42
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance:

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 août 2011
4. Comptes à payer.
5. Varia ouvert :
 - 5.1 Montants à payer aux propriétaires terriens pour servitude d'aqueduc
 - 5.2 Achat d'une partie de terrain à Mme Tracy Sim, mandat donné à l'arpenteur et au notaire
 - 5.3 Droit de passage donné au Club VTT – Les Coyotes de Matane
 - 5.4 Affichage public, emplacement des tableaux d'affichage à Town Hall et au bureau municipal
 - 5.5 Futur du Phare de Métis-sur-Mer, autorisation donnée pour traduire le plan d'affaires en français : résolution
 - 5.6 Support financier de 500.00 \$ pour le projet du Centre des Loisirs
 - 5.7 Renommer M. Stéphane Dion et Mme Marjolaine Veilleux sur le CCU
 - 5.8 Autoriser l'assistant secrétaire-trésorier à faire une demande de carte de crédit
 - 5.9 Support de 1000.00 \$ pour le comité de la cour d'école l'Envol
 - 5.10 Correction des procès-verbaux de juillet 2011 et août 2011 : résolution
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : mardi, 4 octobre 2011, 19 h 00, à Metis Beach School
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 11-09-43
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 2 AOÛT 2011.

Il est proposé par Mme Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 2 août 2011, soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 11-09-44 **COMPTES A PAYER**

Il est proposé par la conseillère Mme Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada (septembre)	34.63 \$
TOTAL	34.63 \$

5. **VARIA OUVERT**

5.1 Montants à payer aux propriétaires terriens pour servitude d'aqueduc

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de payer les montants suivants aux propriétaires terriens pour le nouveau tronçon d'aqueduc :

<u>NOM</u>	<u>LOTS</u>	<u>MONTANTS</u>
M. HUGH VERRIER	374P	DON
M. GLEN TURRIFF	372P - 373P	11 000.00 \$
M. ALFRED GOODIER	370P – 371P	1 460.40 \$
M. STEEVE PINEAULT	369P – 370P	2 372.40 \$
M. SYLVAIN MIGNEAULT	368P	2 700.00 \$

5.2 Achat d'une partie de terrain à Mme Tracy Sim, mandat donné à l'arpenteur et au notaire

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de donner le mandat au notaire Jacques Michaud et à l'arpenteur Nelson Banville dans le dossier de l'achat du terrain à Mme Tracy Sim par la Ville de Métis-sur-Mer

5.3 Droit de passage donné au Club VTT – Les Coyotes de Matane

Considérant que l'établissement d'un circuit conforme pour les usagés du sentier Club VTT - Les coyotes de Matane est important;

Considérant que le Club VTT - Les Coyotes de Matane a besoin d'un droit de passage donner par la Ville de Métis-sur-Mer dans le 5^e Rang pour que son réseau de sentiers soit conforme;

Considérant que la Ville de Métis-sur-Mer ne fixe aucune période de temps pour la durée du droit de passage au Club VTT - Les Coyotes de Matane;

Considérant que le Club VTT - Les Coyotes de Matane s'engage à respecter en tout temps la réglementation municipale pertinente en vigueur;

Considérant que la Ville de Métis-sur-Mer autorise le Club VTT - Les Coyotes de Matane à installer et entretenir toute la signalisation requise et spécifique aux véhicules tout terrain de 3 et 4 roues, et ce, afin de permettre une circulation sécuritaire dans le 5^e Rang et une partie de la route MacNider située au sud du 5^e Rang;

Considérant que la signalisation sera installée de façon à ne pas nuire à la Ville de Métis-sur-Mer lors d'opération d'entretien de son réseau de chemins;

Considérant que cette résolution du Conseil servira légalement d'entente entre les deux parties;

Considérant qu'advenant que la Ville de Métis-sur-Mer ne veule plus donner le droit de passage pour divers motifs jugés raisonnables, elle devra en discuter avec le Club pour régler le litige. Si toutefois une entente ne serait pas possible, elle pourra révoquer le droit de passage du Club VTT - Les Coyotes de Matane sur résolution du conseil et par la suite par avis écrit 30 jours avant la date d'entrée en vigueur de la révocation;

Pour ces motifs une résolution a été adoptée par la Ville qui donne un droit d'accès au Club VTT - Les Coyotes de Matane dans le 5^e Rang de Métis-sur-Mer pour une durée indéterminée.

5.4 Affichage public, emplacement des tableaux d'affichage à Town Hall et au bureau municipal

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'installer à la « Town Hall » situé au 370, rue Beach, Métis-sur-Mer un tableau 18 x 24 réservé à l'affichage des avis publics. Il est aussi décidé que le tableau d'affichage à l'intérieur du bureau municipal continuera de servir à l'affichage des avis publics.

5.5 Futur du Phare de Métis-sur-Mer, autorisation donnée pour traduire le plan d'affaires en français : résolution

RÉSOLUTION # 11-09-45
FAIRE TRADUIRE LE PLAN D'AFFAIRES DU PHARE EN FRANÇAIS

Il est proposé par Mme Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité de payer Mme Dominique Lamarche, membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec, au montant de 1205,24 \$, taxes incluses, pour traduire le document de 6 612 mots intitulé « Business Plan – Pointe-Mitis Lighthouse » à même le budget de l'arrondissement MacNider.

5.6 Support financier de 500.00 \$ pour le projet du Centre des Loisirs

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'appuyer le Club des 50 ans et + de Les Boules Inc. d'une valeur financière de 500.00 \$ pour le projet d'agrandissement de la cuisine du Centre de Loisirs. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

5.7 Renommer M. Stéphane Dion et Mme Marjolaine Veilleux sur le CCU

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de reconduire M. le Conseiller Stéphane Dion ainsi que Mme la conseillère Marjolaine Veilleux sur le Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2013.

5.8 Autoriser l'assistant secrétaire-trésorier à faire une demande de carte de crédit

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'autoriser l'assistant secrétaire-trésorier à faire une demande de carte de crédit Visa auprès des Caisses Desjardins

5.9 Support de 1000.00 \$ pour le comité de la cour d'école l'Envol

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'appuyer financièrement le projet du Comité de la cour d'école l'Envol de l'Ordre de 1000.00 \$. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

5.10 Correction des procès-verbaux de juillet 2011 et août 2011 : résolution

RÉSOLUTION # 11-09-46
CORRECTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET ET AOÛT 2011

Il est proposé par Mme Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité de permettre au secrétaire de faire les corrections sur les procès-verbaux des séances d'arrondissement des mois de juillet et août 2011.

6. PÉRIODE DE QUESTION

La période de question ouvre à 19h15 et se termine à 19h15

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance mardi 4 octobre 2011, à 19h00 à la Metis Beach School

8. AJOURNEMENT :

RÉSOLUTION # 11-09-47
AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Mme Lysanne Desrosiers Propose que la séance soit ajournée à 19h20

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, président

Stéphane Marcheterre, secrétaire